

FR

«MANNEKEN PISCASSO» CONCOURS DE COSTUMES PICASSO ANNÉE 2023 POUR LE MANNEKEN-PIS

1. Présentation

Le 8 avril 2023 marque le 50e anniversaire de la mort de Pablo Picasso et, dans le cadre des activités commémoratives de l'Année Picasso, l'Ambassade d'Espagne en Belgique souhaite lancer ce concours de stylisme dans le but de créer un nouveau costume sur le thème de l'Année Picasso pour le Manneken-Pis, sculpture emblématique de la ville de Bruxelles.

2. Les participants

Le concours est ouvert aux étudiants en design et en mode ainsi qu'aux artistes espagnols et étrangers âgés de plus de 18 ans.

Chaque créateur ne pourra présenter qu'un seul dessin de costume pour le Manneken-Pis dans le cadre du concept "Année Picasso".

3. Formulaire de soumission

Chaque participant doit envoyer par e-mail à emb.bruselas.ofc@maec.es la documentation détaillée ci-dessous :

- Nom et prénom
- Copie de la carte d'identité
- Adresse électronique
- Numéro de téléphone de contact
- CV
- un document PDF permettant de visualiser le projet (croquis ou représentation virtuelle aussi précise que possible sous tous les angles du costume proposé : élévation, profil droit, profil gauche, vue de dos et plan). Ce document doit inclure des détails sur les couleurs et les matériaux du costume, une explication du concept sur lequel repose le projet et une estimation du budget (MAX. 500 €, TVA et/ou autres taxes INCLUSES) et du temps nécessaire à la réalisation du projet.

Les informations doivent être complètes et ne pas faire référence à des sites web.

ATTENTION : Le costume proposé doit respecter les règles imposées par les gestionnaires du vestiaire du Manneken-Pis, qui figurent à l'annexe I.

L'Ambassade d'Espagne en Belgique se réserve le droit d'exclure du concours tout participant ou œuvre qu'elle considère comme ne répondant pas aux exigences ou ayant fourni des informations fausses, incomplètes ou non autorisées, sans préjudice de toute autre action légale qui pourrait être entreprise.

4. Délais

Les propositions, accompagnées de tous les documents indiqués dans la section précédente, doivent être soumises entre le 1er avril et le 15 juillet 2023. La date limite de soumission des propositions est fixée au 15 juillet 2023 à minuit.

La décision finale du jury sera prise avant le 30 juin 2023. Le lauréat sera publié sur le site web de la Consejería Cultural y Científica de la Embajada de España en Bélgica (www.spainculture.be) et à travers ses réseaux sociaux (Instagram et Facebook). En outre, la Consejería Cultural y Científica contactera la personne responsable de la proposition gagnante directement par le biais de son courriel de contact.

Le costume doit être réalisé entre le 1er juin 2023 et le 30 septembre 2023.

La cérémonie d'habillage du costume du Manneken-Pis aura lieu le 12 octobre 2023, dans le cadre des activités de commémoration de la Journée de l'Espagne. L'heure exacte de la cérémonie sera communiquée à une date proche.

5. Jury, critères d'évaluation et prix:

Le jury:

Le jury sera composé d'un représentant de l'ambassade d'Espagne en Belgique, d'un représentant de la ville de Bruxelles et du comité consultatif du Manneken-Pis.

Le jury peut décider de ne pas attribuer le prix s'il estime qu'aucune des propositions soumises n'en est digne.

Critères d'évaluation

- concept général et intention du projet ;
- qualité esthétique ;
- l'adéquation de l'œuvre à la structure ;
- réalisme technique dans l'exécution et la conservation de l'œuvre ;
- Les costumes ne doivent pas être déjà représentés dans la garde-robe, doivent être complets et leur construction doit répondre à des critères stricts de qualité et de conservation déterminés par le conservateur du musée (voir annexe I) ;
- la demande doit comporter des informations spécifiques sur l'importance historique, folklorique ou autre du groupe qui offre le costume ;
- le dossier de candidature doit être complet et contenir des illustrations ou des représentations graphiques précises du costume proposé. Les couleurs et les matériaux doivent être précisés ;
- aucun emblème ou logo commercial, religieux ou politique ne peut être utilisé.

Prix:

L'auteur de la meilleure proposition recevra le prix "Costume Année Picasso 2023" avec la remise d'un diplôme et d'un chèque de 500 €. L'œuvre sera également publiée sur le site web de la Consejería Cultural y Científica de la Embajada de España en Bélgica (www.spainculture.be) et à travers ses réseaux sociaux (Facebook et Instagram).

6. Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement, ainsi que la soumission expresse des participants aux décisions d'interprétation prises par la Consejería Cultural y Científica de la Embajada de España en Bélgica.

7. Communication et diffusion des projets

Les participants accordent à la Consejería Cultural y Científica de España en Bélgica le droit, si elle le juge opportun, de publier tout ou partie des travaux présentés dans le cadre de ce concours, sans avoir droit à une quelconque compensation.

8. Politique de confidentialité

Conformément à la loi organique 15/1999 du 13 décembre 1999 sur la protection des données à caractère personnel et à la loi 34/2002 du 11 juillet 2002 sur les services de la société de l'information et le commerce électronique, nous vous informons que les données requises pour le concours seront enregistrées dans un fichier sous la responsabilité du Conseil culturel de l'ambassade d'Espagne en Belgique dans le but de gérer le concours, de communiquer la décision du jury et de faire connaître l'activité. Les données personnelles et l'utilisation des œuvres incluses dans l'exposition seront transférées aux organisateurs aux fins dérivées du concours et de son développement.

ANNEXE I

1) Directives pour la création du costume et des conditions de donation

1.1 Préambule:

- Le costume offert au Mannekin-Pis fera partie de la garde-robe officielle du Manneken-Pis, conservée au Musée de la Ville de Bruxelles.
- Le Musée est responsable de la conservation optimale de la collection spécifique et originale.
- A cette fin, le choix des matériaux utilisés pour la confection du costume doit être fait en vue de sa conservation à long terme.
- Le vestiaire du Manneken-Pis n'est pas utilisé à des fins de promotion politique, commerciale ou idéologique.

1.2. Les directives:

- Respect strict du patron (qui sera envoyé par e-mail après l'approbation du costume par le Comité consultatif du Manneken-Pis). Il sera imprimé sur A3 pour obtenir le dessin à l'échelle) ;
- Le costume doit être complet (il doit être composé au minimum d'un haut et d'un bas et, si possible, de chaussures et d'une coiffe, si elle est incluse dans le costume de référence) ;
- Seuls des matériaux résistants au vieillissement peuvent être utilisés (PAS de colle, de matériaux vivants, de denrées alimentaires, etc ;))
- Pour les petites surfaces, utiliser des boutons-pression plutôt que du velcro cousu (le velcro colle aux tissus) ;
- Les coutures et les extrémités doivent être solides ;
- Les accessoires doivent être proportionnés à la statue et tenir compte des contraintes d'exposition et de stockage du musée (47 cm de haut / 39 cm de large maximum) ;
- Les accessoires fragiles et/ou métalliques doivent être conservés dans des housses spécifiques en coton, lin ou percale naturelle, neutres et non colorées/teintées, afin d'éviter d'endommager le costume pendant le stockage. Utiliser des teintures stables. Les tissus à forte teneur en teinture doivent également être séparés du reste du costume par une housse en lin afin d'éviter que la couleur ne s'estompe dans le reste du costume.

1.3 Transfert des droits:

- Le costume, une fois donné, devient la propriété de la Ville de Bruxelles. Les auteurs cèdent leurs droits sur le costume et sa reproduction.
- En cas de détérioration du costume ou de vol d'un des éléments, le musée peut interdire son exposition sur la statue de la fontaine. Si l'association souhaite que la statue soit exposée dans la fontaine, elle doit s'engager à remplacer les éléments endommagés ou manquants.